

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

S. Exc. M. le comte Carolyi, nommé premier plénipotentiaire d'Autriche près la conférence de Zurich, est arrivé dans cette ville, et l'on annonce que les travaux de la conférence vont être immédiatement repris.

Le *Morning-Post*, malgré ses objections, admet aujourd'hui le congrès en principe. Les difficultés de détails qu'il signale ne peuvent arrêter les hommes sérieux. Si ces difficultés n'existaient pas, il n'y aurait rien à résoudre; si l'alternative du oui ou du non ne se posait pas sur plusieurs des questions pendantes, il n'y aurait pas lieu d'assembler un congrès. C'est parce qu'il y a doute sur tel ou tel point, qu'on peut délibérer, en prenant pour base les préliminaires de Villafranca. Du reste, les délibérations du congrès, et le *Morning-Post* doit le savoir, ne vont pas jusqu'à atteindre les droits, puisqu'il est admis qu'aucune coercition ne peut être exercée.

Par suite du mauvais état de la mer, les journaux anglais de mardi ne sont pas arrivés le lendemain à Paris.

Une dépêche télégraphique de Londres nous apprend que les navires frétés récemment par le gouvernement anglais, à destination de la Chine, venaient de prendre la mer et de faire route pour Shang-Hai, Hong-Kong, Macao, Wampoa et Woosung.

Nous apprenons la mort de M. le colonel Lofont, qui commandait le génie du corps expéditionnaire français au Maroc.

Les dernières nouvelles de Tanger sont du 23. Elles nous apprennent qu'un des officiers de la cour de l'empereur avait apporté au gouverneur l'ordre de mettre la place en état de défense. Depuis ce moment, 1,200 Maures travaillent pour élever des redoutes et des batteries nouvelles. On assurait que la garnison marocaine allait recevoir des renforts importants.

L'enthousiasme est toujours grand en Espagne au sujet de la guerre du Maroc. Les provinces basques ont offert au gouvernement d'équiper six ba-

taillons d'habitants des provinces. Les correspondances de Madrid assurent que, si le gouvernement voulait créer des corps francs et enrôler des volontaires, on aurait bientôt plus de cent mille hommes sous les armes. On croit que les hostilités ne seront pas ouvertes avant le 10 ou le 12 novembre.

Une lettre de Madrid, qui nous fournit quelques détails sur les préparatifs de l'expédition, pense que les chaloupes de débarquement que l'on achève à l'arsenal de la Caracca suffiront pour débarquer 6,000 hommes en une demi-heure. On travaille aussi à l'achèvement de six canonnières et d'autres petits navires. Une escadrille très-nombreuse aidera puissamment les plus gros navires dans les opérations de bombardement des ports marocains.

L'état-major du maréchal O'Donnell a dû partir jeudi. On pensait que le comte de Lucena quitterait la Péninsule le 5 ou le 6.

Nous ne recevons aucune nouvelle importante d'Italie.

Le général Garibaldi, mandé, ainsi que nous l'avons dit, à Turin, par le roi Victor-Emmanuel, a été reçu par Sa Majesté le 30 octobre.

Le *Journal de Rome* publie un décret qui comprend le maïs dans la défense d'exportation des céréales désignées au décret du 30 juin dernier.

Tous les organes de la presse anglaise se sont occupés de la lettre adressée par S. M. l'Empereur Napoléon à S. M. le roi de Sardaigne. Nous croyons devoir donner une analyse succincte des appréciations de quelques journaux.

Le *Times*, nous l'avons déjà dit, est d'avis que, « s'il y a un congrès, il faut que les arguments que » pourra y présenter le plénipotentiaire anglais » aient chance d'exercer quelque influence, autrement le soin de la dignité nationale nous commande de nous tenir à l'écart. »

Le *Times* sait très-bien que la dignité de la Grande-Bretagne serait sauvegardée dans un congrès, et il nous paraît de bien meilleure foi lorsqu'il reconnaît que la lettre de Napoléon III a nettement posé les bases sur lesquelles il vent régler la question italienne.

« Le ton de ce document, dit à ce sujet le *Times*, est clair, ferme, franc, et pourtant il a tout l'air

d'un appel à la modération du souverain auquel il est adressé. »

Le *Morning-Herald* est aussi d'avis que l'Angleterre doit s'abstenir, mais, « bien que le gouvernement anglais doive rester neutre, ajoute-t-il, il lui est impossible de voir ce qui se passe sur le continent sans s'y intéresser. »

Le *Morning-Chronicle* apprécie ainsi la lettre de l'Empereur :

« Cette lettre est en même temps un appel fait au bon sens et à la probité de l'Europe contre ces théories barbares adoptées par certains hommes d'Etat éminents, dans un but que l'on peut appeler faction internationale. »

« On trouve dans ce document évidemment ce que le bon sens pratique du peuple anglais lui indiquerait en pareil cas, et dont quelques hommes voudraient le détourner. Le congrès aura lieu inévitablement, et la question italienne sera arrangée par un compromis entre des intérêts et des principes extrêmes. Maintenant, reste à savoir si l'Angleterre est préparée froidement et sérieusement à accepter l'isolement dont son abstention sera évidemment cause. »

Voici la conclusion du *Morning-Chronicle* :

« Dans tous les cas, si l'Angleterre s'abstient d'assister au congrès, il ne faut pas que ses motifs soient suspectés; que l'on ne puisse pas dire qu'elle s'est laissée influencer par dépit et jalousie, et que son abstention soit le commencement d'un système auquel elle se conformera dorénavant, celui de ne plus se mêler dans les affaires politiques du continent, d'après le principe mis en avant à Liverpool par lord Malmesbury. Si elle ne veut pas intervenir pour calmer et apaiser les dissensions qui, de temps en temps, éclatent à l'étranger, qu'elle s'abstienne du moins d'une propagande malveillante, dont les seuls résultats sont et n'ont peut-être d'autre but que de causer des embarras aux autres puissances de l'Europe. »

Les armements continuent avec une grande activité en Angleterre. Les journaux de Londres annoncent que le vaisseau le *Victoria*, de premier rang et de 121 canons, sera mis à l'eau à Portsmouth le 12 novembre prochain, en présence de S. M. la reine et du prince Albert. On assure que

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

Nangis parut déconcerté.

— C'est en vain, dit-il après un moment de silence, que je réfléchis sur ces tristes incidents, et que j'essaie d'y trouver un sens, une explication logique et naturelle; je n'y parviens point... Que signifient ces maudits billets, datés du même jour, souscrits par ton père à l'ordre du chimiste, et trouvés dans le laboratoire à demi-brûlés ?

— Je l'ignore; mon père ne s'est jamais ouvert à moi de ses affaires d'intérêt; je sais seulement qu'il avait acheté de M. Talbert une propriété, il y a de cela bien longtemps.

— Ce qui le constitue en effet son débiteur; voilà qui nous est peu favorable. On parle beaucoup des dépenses de M. Perrinon.

— Il est vrai que nous avons un train de maison assez considérable.

— Circonstance fâcheuse, d'autant plus fâcheuse que M. Perrinon a laissé protester des billets souscrits par lui à l'ordre de M. Talbert.

— Cela est arrivé une seule fois et par erreur.

— Comment le prouver ?

— Tu me désolés !

— Eh ! non ! il ne faut pas te désoler... Mais je voudrais un point de départ pour mon argumentation, et dans tout ce que tu me dis, l'accusation seule pourrait trouver son compte.

— Ah !... reprit vivement Edouard, est-il permis de supposer une âme de scélérat chez l'homme qui aime à faire le bien ? Et tu sais à quel point mon père était humain et charitable ! Il en existe des preuves.

— Oui, j'ai même entre les mains des notes de fournisseurs, que je me suis empressé de solder afin de pouvoir les produire au besoin... je compte bien faire usage de ce moyen... mais je n'ai pas besoin de t'en démontrer l'insuffisance. Dis-moi, M. Talbert était-il d'un caractère emporté, violent ? Il pourrait se faire que, provoqué par lui, et en état de légitime défense...

— C'est impossible; M. Talbert était la douceur même; on ne saurait imaginer une humeur plus accommodante et plus inoffensive.

— Mais c'est intolérable ! s'écria Nangis, tout se réunit pour nous accabler !

Edouard fixa sur son ami un regard plein d'angoisse.

— Est-ce que réellement tu croirais que mon père ?...

— Je répondrais de ton père comme de toi, comme de moi-même... Et pourtant... d'où vient qu'il ne se montre point ?... Où est-il ? Que fait-il ? Qu'est-il devenu ?

— Je le sais.

— Et tu ne me le dis point ! C'était par là qu'il fallait commencer. Lui seul peut nous éclairer.

— Nous éclairer ! Ah ! mon ami !...

Edouard redit à Nangis le récit que lui avait fait Mathurin.

— Mais c'est donc une fatalité ! fit Nangis avec abattement. Ah ! si du moins M. Talbert ?...

— Les morts ne parlent point, dit Edouard avec tristesse.

— M. Talbert n'est point mort; Renduel l'a rappelé à la vie.

— Qu'entends-je ! s'écria Edouard dont le visage se colora vivement; mais alors, nous sommes sauvés !

— Mon pauvre ami, ne te livre pas si vite à la joie. M. Talbert est dans un état qui ne vaut guère mieux que celui de M. Perrinon. Il vit sans doute, c'est-à-dire qu'il se traîne, mange et boit; mais il ne comprend pas ce qu'on lui demande et est incapable de répondre. Renduel ne me donne aucun espoir de guérison.

Les deux amis gardèrent quelques instants le silence.

cette opération aura lieu avec une grande solennité. *La Victoria* sera le 68^e vaisseau à hélice que possédera la flotte anglaise.

On fait à Londres des préparatifs considérables pour le grand banquet d'inauguration que le nouveau lord-maire doit donner, le 9 novembre; ce banquet sera, dit-on, splendide. Il aura une véritable signification politique, en raison des discours importants qui y seront prononcés.

Sir W. Napier, si connu par ses excentricités, vient d'adresser à un journal de Londres une longue lettre, dans laquelle il traite la question de la défense nationale. Il établit en principe que, dans le cas d'un débarquement, l'ennemi devant toujours suivre les grandes routes, très-favorables à la marche des troupes, il est essentiel que les officiers de volontaires étudient, seuls ou avec leurs compagnies, toutes les routes qui, du bord de la mer, conduisent à la capitale. Il recommande à ces officiers de faire sur le terrain un véritable cours de topographie, et fait dépendre la sécurité de l'Angleterre de la manière dont ils exécuteront ces prescriptions. Sir W. Napier combat un fantôme imaginaire, et il le combat d'une manière puerile.

Les nouvelles de Toscane sont graves et nous prouvent combien nous avons raison de n'accepter qu'avec une réserve prudente les soi-disant manifestations de l'opinion publique en faveur de l'annexion au Piémont. Tandis qu'un complot s'ourdissait à Florence même contre l'ordre actuel des choses, les électeurs restaient sourds à l'appel du gouvernement, alors qu'il s'agissait de nommer les membres du conseil municipal; l'abstention a été générale.

Quant au complot, voici d'après une lettre de Plaisance en quoi il consistait : une proclamation au nom du gouvernement devait être affichée dans toutes les villes de la Toscane; elle devait annoncer une abdication du gouvernement provisoire entre les mains des municipalités. Cette détermination était motivée par une prétendue expédition franco-autrichienne, ayant pour but la restauration du grand-duc, et on engageait en conséquence les populations à proclamer elles-mêmes cette restauration.

On avait eu soin d'ajouter que le grand-duc ainsi rappelé promulguerait une constitution libérale et tout italienne.

Enfin, un autre fait qui s'est passé dans la commune de Plaisance n'est pas non plus sans signification.

Les paysans qui n'avaient pas répondu à l'appel de la conscription ayant été recherchés par la gendarmerie, il y a eu une révolte complète; le tocsin a sonné, les populations rurales se sont armées de fourches et de pioches, on s'est battu, il y a eu des morts et des blessés, et les mutins ont pu se retirer dans les montagnes. Des soldats sardes envoyés de Robbio, pays limitrophe, après un vif combat, sont parvenus à rétablir l'ordre. Quelques arrestations ont été opérées.

Sans vouloir donner à ces faits plus d'importance qu'ils n'en comportent, ils ont cependant, comme nous le disions, leur signification politique.

Les correspondances et les journaux d'Italie ne sont pas arrivés jeudi à Paris.

On nous écrit de Madrid, le 30 octobre, que le territoire espagnol va être divisé en cinq districts militaires, et qu'un corps d'armée séparé sera orga-

nisé dans chacun d'eux. Le 1^{er} district comprendra la Nouvelle-Castille et Valence, et sera sous le commandement du marquis del Duero; le 2^e se composera de la Vieille Castille, des Asturies et de la Galice, sous les ordres du général Aleson, le 3^e, de l'Andalousie, sous les ordres du marquis de Novallisches; le 4^e, des provinces basques et de la Navarre, sous les ordres d'un général chargé d'un commandement important dans la Nouvelle-Castille; et le 5^e, des provinces de Catalogne, sous les ordres du général Dulce. — Ch. Bousquet. (*Le Pays*.)

On lit dans le même journal :
Des dépêches télégraphiques de Florence, parvenues à Paris, signalent deux faits d'une certaine gravité.

Le plus important, au point de vue de la solution des difficultés actuelles, c'est la convocation de l'assemblée nationale toscane pour le 7 novembre. Si nous sommes bien informés, il ne s'agit de rien moins que de préparer une nouvelle et solennelle expression des vœux du pays.

On sait qu'il s'est élevé en Europe des doutes sérieux sur la valeur absolue des résolutions proclamées par l'assemblée. Le gouvernement provisoire toscane veut, nous assure-t-on, que la lumière se fasse. C'est une détermination honorable et sage. Mais pour que le but soit atteint, il faut que la manifestation soit pleine, entière, incontestable. C'est assez dire qu'elle doit être le produit du suffrage universel.

Qu'on nous permette de placer ici une observation dont l'importance n'échappera à personne.

Le gouvernement provisoire et l'assemblée ont exprimé le vœu que la Toscane soit annexée au Piémont. Mais on paraît s'être mépris, en Piémont comme en France, sur la portée de ce vœu. En Piémont, surtout, l'on a paru croire que la Toscane voulait suivre le sort de la Lombardie et former, comme celle-ci, une ou plusieurs circonscriptions administratives du nouveau royaume d'Italie.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a peut-être pas un seul Toscan qui comprenne l'annexion dans ce sens. Dans la pensée des annexionnistes, la Toscane garderait au contraire son autonomie; elle conserverait ses lois propres et serait gouvernée par un parlement national sous le sceptre du roi Victor-Emmanuel; en un mot, ce qu'on demande, c'est une simple union personnelle, analogue à celle qui lie le Luxembourg aux Pays-Bas et le Holstein au Danemarck.

Si nous voulions entrer dans une discussion approfondie sur ce point, les preuves ne nous manqueraient pas. Nous signalons, il y a peu de temps, un article du *Moniteur toscane*, organe officiel du gouvernement provisoire de Florence, où l'on combattait l'idée de proclamer en Toscane le code de commerce piémontais et la loi Siccardi, en se fondant sur la supériorité du code toscane et des lois léopoldines.

M. Matteucci, l'un des députés du gouvernement provisoire et l'une des gloires de la Toscane, écrivait tout récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* les lignes suivantes, où se retrouve la pensée que nous indiquions :

« Qu'on nous laisse faire, nous nous garderons bien de créer un État qui ressemble à une réunion de départements avec un seul centre absorbant, et en cela nous ne ferons que nous conformer à nos

traditions. Cela n'est pas au hasard qu'on a prononcé parmi nous le nom de *royaume-uni*. »

Ce n'est pas seulement en Toscane qu'on se préoccupe, tâche bien difficile! de concilier le maintien de l'autonomie avec l'annexion : témoin ce passage d'un article publié, il y a quelques jours, par la *Gazette de Plaisance* :

« Les peuples de l'Italie centrale ont décidé qu'ils se réuniraient au Piémont; seulement ils ne veulent pas *impiemontizzarsi* (se piémontiser). Nous voulons nous unir au Piémont, parce que nous voulons l'indépendance et l'unité de l'Italie; nous ne voulons pas nous *piemontiser*, parce que rien n'est plus contraire aux mœurs et aux besoins d'un peuple libre que la législation et le système administratif actuel des États sardes. »

On voit par là que la question de l'annexion a besoin d'être étudiée et approfondie. Pour que l'Europe puisse apprécier en connaissance de cause les vœux réels de l'Italie centrale, il est indispensable non-seulement que le suffrage universel soit consulté, mais encore qu'il soit mis à même de se prononcer sans équivoque et sans obscurité sur des questions nettement formulées.

Le second incident signalé par la dépêche, et qui a sa signification, c'est que les élections municipales de Toscane ont échoué par l'abstention générale des électeurs. C'est là un symptôme irrécusable de l'état vrai du pays. Peut-être même ce résultat inattendu a-t-il forcément contribué à la détermination prise par le gouvernement provisoire de provoquer un nouvel appel au pays.

Nous espérons, quant à nous, que la Toscane saisira l'occasion qui lui est offerte de s'inspirer de la politique généreuse et des sages conseils de l'Empereur Napoléon.

Nous savons qu'on a mis en œuvre beaucoup de moyens plus ou moins habiles pour obscurcir le sens cependant si clair de cette politique. Que de fois n'a-t-on pas osé dire, contre toute vraisemblance, qu'il existait en France deux politiques : l'une officielle, l'autre occulte, et que de celle-ci seulement l'on devait tenir compte!

Il y a deux jours, le *Times* n'aurait-il pas, d'après une lettre de Florence, que S. Exc. M. le comte Walewski, en recevant la députation de Toscane, lui aurait dit que, « si l'Empereur avait suivi » son avis, Sa Majesté n'aurait pas même admis la « députation auprès d'elle. »

Nous trouvons aujourd'hui, dans une correspondance adressée par l'agence Havas à l'*Indépendance belge*, la réfutation précise d'une assertion si absurde. Non-seulement M. le comte Walewski n'a pas tenu le langage que lui prêtait si gratuitement le *Times*, c'est au contraire M. le ministre des affaires étrangères lui-même qui a prié l'Empereur de recevoir la députation toscane, afin que les membres de cette députation fussent à même d'entendre de la bouche de Sa Majesté les conseils salutaires qu'elle croirait devoir donner aux Toscans, dans leur intérêt bien entendu.

Les Toscans méditeront certainement le programme si large et si complet qui se trouve exposé dans la lettre de l'Empereur au roi Victor-Emmanuel. Il dépend de leur sagesse et de leur patriotisme de faire disparaître une des sérieuses difficultés de la question italienne. Leur intérêt personnel et celui de la patrie commune se réuniront pour dicter leurs résolutions. — Auguste Vitu.

— Oh! n'importe, dit enfin Nangis, je combattrai. Plus je vois d'obstacles, et plus je me sens de courage à la lutte. Que ton père demeure caché dans la maison de Mathurin, nous le ferons soigner; peut-être Renduel sera-t-il plus heureux avec lui qu'avec M. Talbert. Je vais, en sortant d'ici, me rendre chez ta mère; je la prierai de me confier la défense de son mari et la tienne; puis je n'épargnerai ni temps ni démarches. Il faudra bien que mes recherches aboutissent à quelque découverte. Espoir et courage, mon ami; nous avons pour nous notre conscience; le ciel nous protégera.

La physionomie de Nangis, lorsqu'il eut quitté le parloir, était loin d'exprimer la confiance qu'il avait essayé d'inspirer à Edouard.

XI. — UNE ÉCLAIRCIE.

Après le départ de Nangis, Edouard rentra, sinon tranquilisé, du moins plus calme dans sa cellule.

Assis sur une méchante chaise de paille, le coude appuyé sur son lit, et soutenant d'une main sa tête relevée vers le plafond, il se mit à rêver.

Dans sa rêverie, l'image de Grâce lui apparut; elle occupa bientôt exclusivement sa pensée.

Il se demanda quelle impression avaient pu produire sur elle toutes ces horribles choses. Il avait foi dans son cœur,

et l'idée ne lui venait même pas qu'elle pût l'accuser. Mais était-il aimé autrement que de cette amitié fraternelle qui naît de l'union des familles et que cimentent les jeux de l'enfance? Il l'ignorait encore. Et à supposer qu'il eût inspiré un sentiment plus tendre, ce sentiment résisterait-il au scandale d'une pareille affaire?

Inspiré par le souvenir de Grâce, peu à peu on esprit se reporta aux douces années de son enfance...

Il y avait dans le jardin de Talbert, à Fontenay, un kiosque avec des vitraux colorés, jeté comme un joyau sur un tapis de gazon vert. On l'avait abandonné aux enfants. C'était là qu'Edouard et Grâce, élevés, pour ainsi dire, sous le même toit, et qui se plaisaient à jouer ensemble, avaient établi la tente de leur petit ménage.

Oh! quelles bonnes journées! Comme ils étaient heureux! Grâce, vêtue de sa petite robe rose toute verdie par l'herbe de la pelouse, et coiffée de son chapeau de paille aux longs rubans d'argent! Edouard, dans sa belle veste et son beau pantalon de nankin! Comme il aimait à brouetter sa petite ménagère! Et quand le charriot, trop lourd pour ses faibles bras, perdait son centre de gravité, quels cris de frayeur, suivis d'inextinguibles éclats de rire!

Et plus tard, oh! les aimables promenades dans les bois, à la recherche des petites fleurs bleues!

Un jour, Talbert et Perrinon avaient pris leurs fusils et s'étaient mis en campagne, laissant au kiosque le petit ménage. Ils allaient à la chasse, à la grande chasse des lapins et des lièvres.

— Oh! si nous chassions aussi, dit Grâce, alors âgée de huit à dix ans.

— Oui, mon fusil ne fait partir que des capsules, répondit Edouard, son aîné de trois années.

— Et ton canon?

— Mon canon? Chasser à coups de canon? Tiens c'est une idée.

Edouard alla chercher son canon.

C'était une bouche à feu en cuivre, du calibre d'un gros pistolet, et montée sur un affût d'artillerie, peint en bois d'acajou. Tout y était, même le caisson. On la traînait en s'attelant à une ficelle, ce qui était moins commode mais plus militaire que de la porter dans ses mains.

Edouard la traîna donc jusqu'à la berge d'un cours d'eau bordé de saules, lieu ordinaire de ses exercices d'artilleur. Arrivé là, il chargea la pièce à mitraille, suivant les règles de l'art, avec du petit plomb, l'établit sur une grosse motte de terre, et la pointa dans la direction d'un saule couvert en ce moment d'une volée d'alouettes, mais hors de portée... Bast! à cette époque de la vie, on n'y regarde pas de si près.

On lit dans le *Pays* :

Nous avons des correspondances particulières de la Chine qui vont jusqu'au 12 septembre. Elles portent principalement sur les mouvements de notre escadre.

Il était arrivé du Japon des nouvelles assez sérieuses, et l'amiral avait cru devoir faire partir immédiatement pour Nangasaki la corvette à vapeur le *Duchayla*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Tricault, qui est chargé d'une mission particulière. Le *Duchayla* visitera les différents ports du littoral ouverts aux Européens pour y faire reconnaître le drapeau français. Le gouvernement japonais ne paraissait pas vouloir exécuter les stipulations principales des traités conclus avec les étrangers. Toutefois, on ne pensait pas qu'il serait nécessaire d'employer la force pour le contraindre.

D'après les avis des différents points de la côte, on n'avait eu à déplorer aucun sinistre pendant le dernier typhon qui a désolé la mer de Chine. Les Anglais n'ont pas eu la même chance, ils ont perdu deux canonnières, et une de leurs corvettes a été entièrement dématée.

Aux dernières dates, l'avis à vapeur le *Norzagara* avait quitté Hong-Kong pour se rendre à Tourane, afin d'y porter du matériel; la corvette à vapeur le *Phlééton*, la goëlette la *Rose*, la canonnière de première classe la *Mitraille*, le trois-mâts *Peregrina*, frétés pour le compte de la division navale, étaient à Hong-Kong; la frégate la *Didon*, les navires du commerce *Ville-de-Bâle*, *Scotland* et *Shepherd*, frétés pour le compte de la France, étaient mouillés à Whampo, point sur lequel nous avons établi des magasins; la corvette la *Capricieuse* et la goëlette *Lily* étaient devant Canton. M. le capitaine de vaisseau Daboville, commandant militaire, avait pris des mesures énergiques pour empêcher l'effet des mauvaises dispositions de la partie fanatique de la population qui, en apprenant les événements du Pei-ho, avait été en proie à une grande animation. Elles ont produit un excellent effet et la tranquillité n'a pas été troublée.

Le reste de la division navale était en Cochinchine, ou au Petchi-li. Les avis de ce dernier point maritime ont appris aux amiraux que les Chinois faisaient de grands travaux aux défenses du Pei-ho. L'armement des forts de Takou a été augmenté et de nouvelles batteries rasantes ont été construites en avant de ces forts, de manière à protéger leur approche par une première ligne de feux. Ces dispositions bien entendues prouvent que les Chinois ne sont pas étrangers aux travaux du génie et à ceux de l'artillerie.

Ils ont également élevé sur un monticule situé à droite, en arrière des forts, un petit temple en l'honneur de la Victoire, et ils l'ont inauguré en faisant d'énormes feux de joie qui ont éclairé la campagne pendant plusieurs nuits de suite. Malgré ces démonstrations, les rapports officiels ont toujours continué d'une manière régulière entre les Français et les Anglais et les autorités chinoises. — A. Renauld.

FAITS DIVERS.

La feuille officielle contient plusieurs décrets promulguant la loi qui porte les limites de Paris jusqu'au pied de l'enceinte fortifiée; — dénommant les vingt arrondissements municipaux de la ville de Paris; — nommant les membres du conseil municipa-

pal de la ville de Paris; — les juges et suppléants de juges de paix des vingt arrondissements municipaux.

— On lit dans le *Moniteur* :

C'est avec un bien vif sentiment de regret que nous apprenons, par une dépêche télégraphique du 31 du mois dernier, la mort de M. le Vicomte de Serre, ministre de l'Empereur en Grèce, qui a succombé après quelques jours de maladie.

Neveu de l'homme d'Etat qui avait été ambassadeur à Naples, après avoir figuré avec distinction dans les conseils de la Restauration, M. de Serre portait un de ces noms qui obligent. Fidèle aux traditions qu'il trouvait dans sa famille, doué d'une vivacité d'esprit qui s'unissait à de fortes études, il avait parcouru tous les degrés de la carrière, en faisant preuve d'un mérite incontestable. Successivement rédacteur au département des affaires étrangères, chef du cabinet pendant le ministère de S. Exc. M. Baroche, premier secrétaire d'ambassade à Vienne, ministre de l'Empereur près le grand-duc de Bade, puis en Grèce, M. de Serre était à peine parvenu à l'âge où l'expérience du monde et des affaires, s'ajoutant aux dons naturels de l'esprit et à ceux de l'étude, vient compléter les qualités nécessaires aux fonctions toujours délicates et parfois si difficiles de la diplomatie. Il était âgé d'un peu plus de quarante ans, et les services qu'il avait déjà rendus, notamment à Vienne, pendant les négociations relatives aux affaires d'Orient, permettent d'apprécier l'étendue de la perte que fait en sa personne le gouvernement de l'Empereur.

M. de Serre était marié depuis trois mois avec M^{lle} Marie Cantacuzène, fille du prince de ce nom.

— La ligne du chemin de fer Victor-Emmanuel a été coupée en divers endroits par les pluies. Plusieurs personnes ont été noyées, entre autres l'ingénieur sardo, M. Nullo.

— L'ouragan du 1^{er} novembre a causé à Orléans un bien déplorable malheur. Un de nos honorables concitoyens, dit le *Journal du Loiret*, M. Besnard-Porcher, propriétaire, rue Jeanne-d'Arc, se rendait à onze heures et demie au chemin de fer, en compagnie de sa femme et de sa nièce, pour aller passer quelques jours à la Papinière, dans sa propriété de La Ferté-St-Aubin.

M. Besnard suivait la rue de Gourville et cheminait tranquillement au milieu de la rue, lorsqu'une tuile de cheminée, chassée par un coup de vent, vint tout à coup lui tomber sur la tête.

Malheureusement M. Besnard avait un feutre d'été, mou et plat. La tuile porta en avant en plein sur le sommet de la tête et ouvrit le crâne. M. Besnard tomba en avant, le visage sur le pavé. Il avait été en quelque sorte foudroyé. Sa femme et sa nièce, tout éplorées, s'empressèrent pour le relever et appelèrent du secours. M. Besnard fut transporté sans connaissance et tout ensanglanté dans la maison de M. Petit, ancien menuisier. Les docteurs Vallet, Debrou et Charpignon furent appelés, mais tous les secours furent inutiles, le coup était mortel, et à trois heures de l'après-midi, le blessé expirait sans avoir repris connaissance.

— L'amirauté anglaise vient, dit-on, d'ordonner la construction de deux béliers à vapeur (*steam-Rams*), un à Glasgow et l'autre à Barking-Creek.

Ces béliers doivent être des navires d'un fort tonnage, avec des machines de 1,250 chevaux de force.

On exige qu'ils soient construits d'une forme telle qu'ils puissent, avec toute la vitesse donnée par ces fortes machines à vapeur, aborder tout navire et couler ainsi leur antagoniste, sans autre perte de leur côté que celle d'une fausse étrave dont ils seront pourvus.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Tribunal civil de Saumur a fait sa rentrée jeudi dernier; la messe du Saint-Esprit a été célébrée le matin.

La crue qui s'est manifestée dans la Loire, et qui a inspiré quelques craintes aux riverains, s'est arrêtée jeudi. Le niveau de l'eau baisse depuis ce jour; il était ce matin à 3 mètres; la Loire n'est plus couverte d'écume.

Par décret impérial, M. Montrieux est nommé maire de la ville d'Angers.

Les électeurs de la 1^{re} circonscription de Maine-et-Loire sont convoqués le 27 novembre prochain pour élire un député, en remplacement de M. Duboys.

Pour chronique locale et faits divers, P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après une dépêche télégraphique privée, donnant des nouvelles de Nemours, la guerre serait déclarée depuis le 28 octobre entre l'Espagne et le Maroc, et la lutte aurait déjà commencé près de Ceuta. — Havas.

Marseille, 3 novembre. — On lit dans l'*Akhbar* Alger, 1^{er}. — Les Beni-Snassen, terrifiés, se sont soumis et acceptent les conditions les plus rigoureuses. L'expédition poursuit d'autres tribus.

Le câble d'Alger a été brisé entre Gênes et la Corse.

Nice. — L'escadre russe, forte d'un vaisseau et cinq frégates, doit hiverner à Villafranca. — Havas.

Nous apprenons qu'une forte crue du Rhône et de la Saône a causé de graves désordres sur divers points.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance de ses pièces montées, et pour la beauté des desserts qu'il a composés dans un grand nombre de repas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-modérés. (482)

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 65
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 95 10.

BOURSE DU 4 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 65.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 95 30.

P. GODET, propriétaire-gerant.

— Et du feu! du feu! cria-t-il en se retournant du côté de la maison.

Mais Grâce arrivait, Grâce les cheveux dénoués, le sourire sur les lèvres, rouge comme une pêche, et les yeux étincellants de joie et d'orgueil. Elle tenait à la main une paire de pincettes à l'extrémité de laquelle pétillait un morceau de braise.

— Donne-moi ça, dit Edouard.

— Non, c'est à moi, répondit la brave enfant.

Et s'approcha en effet du canon, souffla sur la braise pour la ranimer, et la posa sur la lumière.

Paf!

Elle poussa un cri.

La charge de l'instrument de mort, détournée de son but, avait été frapper les branches d'un cerisier sous lequel Grâce se trouvait.

Une pluie de cerises lui tomba sur la tête.

— Ah! ah! ah! la belle chasse! s'écria Edouard émerveillé, l'excellent gibier!

Quel doux régal firent les deux enfants!

Heureux temps! comme le ciel était bleu! Comme le soleil rayonnait! Quels suaves parfums répandaient les champs après la coupe de la luzerne! Quel plaisir on avait à se rouler sur les meules!

Edouard sentait à ses souvenirs son cœur se fondre en

joie. Il fermait les yeux pour ne pas voir les murailles nues de son étroite cellule.

La porte s'ouvrit de nouveau; un porte-clef parut et lui remit une lettre.

Une lettre! c'est un événement dans la vie d'un prisonnier.

Et surtout une lettre comme celle-là.

En jetant les yeux sur l'adresse, Edouard reconnut l'écriture de Grâce.

Il la baisa mille fois avant d'en rompre le cachet.

Voici ce que Grâce écrivait :

« Monsieur Edouard,

« On m'apprend que votre mère malade, que votre sœur à son chevet, n'ont pu vous porter les témoignages de leur dévouement. Vous êtes donc seul, seul avec la douleur, seul au fond d'un cachot; personne ne vient vous dire de ne pas vous abandonner au désespoir. Cette situation me paraît horrible. Elle m'inspire une démarche que le monde blâmerait peut-être; mais j'obéis aux sollicitations d'anciens souvenirs; je ne puis laisser sans consolation le compagnon, l'ami de mon enfance. Oui, Edouard, j'ai cédé à la voix de mon cœur; elle m'a dit de vous écrire pour vous ouvrir ma pensée et vous donner ainsi un peu de courage. Ne craignez

« point que j'aie un seul moment ajouté foi à l'accusation qui pèse si cruellement sur vous. Et mon père n'était-il point votre père? N'a-t-il pas pris soin de votre enfance comme de la mienne? Est-ce qu'il ne vous aimait pas autant qu'il m'aimait? Attenter à sa vie! vous! Oh! je me suis demandé, à cette horrible nouvelle, si j'étais capable, moi, d'un pareil forfait, et la réponse a été: Non, il n'est point coupable! Quel que puisse être le jugement des hommes, ma conviction ne saurait changer. Que votre âme ne se laisse point abattre, Edouard; songez qu'au-dessus des hommes il y a Dieu qui n'est point, lui, sujet à erreur, et que vous avez en ce monde une amie toujours prête à s'affliger de vos peines, comme elle le serait à prendre sa part de votre joie et de votre bonheur. »
» GRACE TALBERT. »

Il faudrait avoir été dans la position d'Edouard pour comprendre l'effet que cette lettre produisit sur lui.

Il lui semblait, en la lisant que son obscure et froide prison s'était éclairée et réchauffée; les huit jours qui venaient de s'écoaler s'effaçaient presque de sa mémoire; le kiosque, la brouette, la robe rose de Grâce et la pluie de cerises étaient les seules images qui se présentaient nettes, fraîches et riantes à son esprit... Il était heureux.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE.

Le mercredi 9 novembre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Cendrière, n^o 9 (anciens magasins de M. Coquereau), à la vente publique aux enchères de quantité de bons objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs bois de lits, quantité de bonnes couvertures et matelas, draps, serviettes, nappes, couvertures, rideaux, couvre-pieds, commodes, secrétaires, un beau bureau à cylindre, pendules, consoles, fauteuils, chaises, flambeaux, candélabres, glaces, lustre, porcelaine, cristaux, alambic, poëlette et autre batterie de cuisine en cuivre, livres, vieux registres, papier et quantité d'autres beaux objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

4,000 fr. A PLACER

à terme ou à rente viagère

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES.

S'adresser à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (486)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, rue d'Orléans. S'adresser à M^{me} veuve LORRAIN.

Il a été trouvé, commune de Vivy, un QUEEN-CHARLES.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ

DE

LA GRANDE MAISON

Située commune de Vivy.

1^{er} LOT.

La maison de maître de la Grande-Maison, servitudes, cour, jardins, terres et prairie, le tout dans un ensemble, d'une contenance de un hectare soixante-cinq ares.

Mise à prix..... 11,000 fr.

2^e LOT.

La ferme de la C. ande-Maison, exploitée par le s^r Henry Triganne, d'une contenance de douze hectares cinq ares soixante-dix-neuf centiares.

Mise à prix..... 27,000

3^e LOT.

La pièce de terre de la Croix-Gourreau ou des Moulins-à-Vent, joignant MM. Dumény et Sausse-reau, contenant un hectare trente-six centiares.

Mise à prix..... 3,000

4^e LOT.

Une maison et une pièce de terre et vigne, dans l'Ouche, exploitée par le s^r Jean Triganne, d'une

A reporter. 41,000 fr.

Report. 41,000 fr.
contenance de quatre-vingt-deux ares cinquante centiares.

Mise à prix..... 3,000

5^e LOT.

La pièce de terre de la Machelière, joignant MM. Sausse-reau, Pineau et Papot, contenant un hectare treize ares trente centiares.

Mise à prix..... 3,000

6^e LOT.

La pièce de terre dite du Chêne et de la Pièce-Basse, contenant deux hectares cinquante-un ares treize centiares.

Mise à prix..... 6,700

7^e LOT.

Le pré Néron, joignant M^{me} Laborie et M. Chevalier, contenant vingt-deux ares soixante centiares.

Mise à prix..... 800

Total des mises à prix. 54,500 fr.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

On pourra réunir plusieurs lots ensemble au gré des acquéreurs.

On pourra traiter à l'amiable, avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

1^o La MÉTAIRIE de LA PLOTTERIE,

Située en Saint-Pierre, commune de Chemillé (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de 54 hectares 31 ares 75 centiares, divisée en deux exploitations, d'une égale étendue.

Cette métairie est affermée, par bail authentique, pour neuf années, 3,000 francs net d'impôts.

Les bâtiments sont neufs.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

Dans le cas de division, chaque exploitation sera vendue sur la mise à prix de 38,000 francs.

Dans le cas de vente de la totalité, la métairie sera vendue sur la mise à prix de 76,000 francs.

2^o Une MAISON et un très-beau TERRAIN propre à bâtir,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, le tout joignant M^{me} Morin-Ruelle, M. Guérin, le quai Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange.

Mise à prix. . . 33,000 francs.

3^o Et une MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} Prax.

Mise à prix. . . 10,000 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire, chargé de la rédaction du cahier des charges; on pourra traiter des maisons à l'amiable avant l'adjudication.

La maison et le terrain sis rue de la Petite-Bilange pourront être divisés, au gré des acquéreurs. (471)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME

DE CHAMP-D'OISEAU,

Située commune des Rosiers,

Arrondissement de Saumur.

Cette ferme, dépendant de la succession de M^{me} v^e Becquet de Sonnay, touche à la levée de la Loire et est à peu de distance du bourg des Rosiers.

Elle contient 7 hectares 29 ares 16 centiares, et rapporte 1,180 francs et les impôts.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (475)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, carrefour du Puits-Tribouillet,

Autrefois occupée par M. le docteur Chapois et depuis par M^{me} v^e Becquet de Sonnay.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (476)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Neuve-de-la-Basse-Ile, n^o 23,

Appartenant à M^{me} veuve ROBOUAM, d'Allonnes.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (457)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS NEUVES,

Sises à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 8 et 12. — Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. LEGUIN, plâtrier. (464)

A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE, Situé à Saumur, bien achalandé, qui emploie 100 sacs de fleur par mois.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Rue Bod'n. 18.

S'adresser à M. ABELARD, avocat, qui l'occupe. (479)



MAISON DE NOUVEAUTÉS

DU

PETIT-S^T-PIERRE

Rue d'Orléans, 33, Saumur.

M^{me} MORIN-LEMONNIER, propriétaire de ces magasins, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a entièrement renoncé à l'intention de céder sa maison de commerce.

Elle vient, en conséquence, de faire des achats importants, et la presque totalité de ses marchandises ayant été renouvelées, toutes celles qu'elle offre aujourd'hui sont d'une fraîcheur exceptionnelle.

Elle a reçu ses assortiments complets en châles, soieries, nouveautés de toutes sortes pour robes, confections pour dames et pour enfants. (490)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Su. pensoirs*. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.